

M. Gambetta a été cruel, sinon pour M. Chaurand en particulier, du moins pour les onze en général. Comme il s'écriait, avec le ton que l'on sait: «Qui veut être sénateur?» un député de la droite lui demanda ironiquement: «A quelles conditions?» Et M. Gambetta répondit ces mots, répétés hier dans toute l'Assemblée: «Je loie, je nourris, j'éclairc... mais je ne blanchis pas!»

Il est aujourd'hui avéré que la plupart des onze chevreu-légers ont promis à l'extrême gauche de voter la levée de l'état de siège.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 décembre.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Duclerc, vice-président.

Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée procède au scrutin pour l'élection de 34 sénateurs.

Cette opération est terminée à 3 heures 35.

Différents projets d'intérêt local sont ensuite adoptés.

L'Assemblée reprend la discussion du projet relatif aux bouilleurs de cru.

M. Brame développe la disposition additionnelle qu'il a présentée avec MM. Testelin, Beaumecarne-Leroux, Descats, des Rotours, Plichon, Bottieau et Leurent.

Cette disposition n'est pas prise en considération.

Le président fait remarquer que la nouvelle loi, qui supprime l'exercice, doit être promulguée dans les trois jours.

L'Assemblée adopte ensuite la proposition relative aux sociétés anonymes ayant pour but l'achat et la vente d'immeubles, et le projet de loi relatif à l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris.

On procède ensuite à la première délibération sur les projets relatifs à la restauration des ports de Dunkerque, de Gravelines et de Calais.

Sur la demande du rapporteur l'urgence est déclarée et les projets sont adoptés sans débat.

L'Assemblée discute ensuite la proposition relative aux chemins de fer de moins de 20 kilomètres, et décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Il est ensuite procédé à la 3^e délibération sur le projet de loi concernant les chemins de fer du Midi, qui est adopté.

Le président proclame le résultat du scrutin.

M. Fourcand (gauche) est élu sénateur par 344 voix, la majorité absolue étant de 338.

Les députés de la liste des gauches qui ont obtenu le plus de voix (sans être élus) sont :

MM. Béranger.	336
Carnot.	337
Carbon.	336
Crémieux.	337
Hervé de Saisy.	332
Scheurer-Kessner.	336
Adam.	333
Schöcher.	330
Jules Simon.	328
Testelin.	337

Les membres de la liste de droite qui ont obtenu le plus de voix (sans être élus) sont :

MM. De Cisey.	329
Raudot.	320
Clapier.	311
De Belcastel.	311
Dupanloup.	313
De Montaignac.	315
Saisset.	307
Tailhand.	307
Peltureau.	306

La séance est levée à 6 h. 1/2.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 14 décembre.

Le sénat se forme à doses homœopathiques; il reste encore 34 doses à composer, puis le médicament sera complet; il s'agit de savoir s'il sera facilement digéré par le pays.

Il ne faudrait pas que les mauvais exemples donnés par l'Assemblée nationale, à Versailles, fussent mis en pratique pour les élections sénatoriales par les délégués des communes. Les groupes conservateurs doivent s'essayer de s'entendre mieux que ne l'ont fait ceux de Versailles. Puisque nous avons un Sénat, l'intérêt général demande d'en tirer le meilleur parti possible, surtout avec le droit de dissolution qui lui a été attribué.

La liste que les bonapartistes et l'extrême-droite votent en ce moment est la liste... de M. Thiers; nous pouvons affirmer qu'elle a été imposée par M. Thiers seul aux gauches. C'est également M. Thiers qui a désigné les candidats sénatoriales dans les départements et l'on s'est soumis à ses choix, souvent bien à contre-cœur. Ainsi des candidats ont été positivement empêchés par lui de briguer la députation. L'ex-président est convaincu que le futur sénat jouera un rôle énorme comme importance politique et peut avoir tous ceux qui l'environneraient au pouvoir.

Le duc d'Aumale a quitté Paris très découragé par suite des échecs du centre; on dit le prince tout à fait rallié à la politique du duc d'Audifret-Pasquier.

Le Journal de Paris et le Soleil n'ont pas tout à la fois assez de colère contre les légitimistes qui se sont coalisés avec les gauches et pas assez d'éloges par le duc d'Audifret-Pasquier. Comment expliquer cette contradiction, puisque M.

le duc d'Audifret-Pasquier a donné le premier le signal et l'exemple de la désertion vers les gauches?

P. S. — La réunion des Chevreu-Légers dans sa séance d'hier, a accepté la démission de M. de la Rochette, son président; et dans celle d'aujourd'hui, elle procède au renouvellement de son bureau.

Ont été nommés :
Président, M. de la Pommeraye; vice-présidents, MM. Lucien Brun, de Carayon la Tour, de la Rochefoucauld-Bisaccia; secrétaires, MM. de la Bassière, du Bodan; questeur, M. Combiér.

Puis, la réunion a adopté la résolution que vous trouverez ce soir dans les journaux de la droite et qui est destinée à protester contre la conduite des dix membres de l'extrême-droite qui ont voté avec les gauches.

On annonce que M. de la Bouillerie a donné aussi sa démission de membre des Chevreu-Légers.

DE SAINT-CHERON.

(Autre correspondance.)

Paris, 14 décembre 1875.

Il y a eu hier une réunion du conseil des ministres: on s'y est occupé à peu près exclusivement des élections sénatoriales. Il est bien évident que les quatre scrutins des 9, 10, 11, 13 décembre, constituent un insuccès moral pour le gouvernement.

Nous n'avons pas à examiner si MM. Dufaure et Léon Say qui, dans le cabinet, représentent le centre gauche, sont particulièrement satisfaits du triomphe de leurs amis politiques, les républicains modérés, ni si MM. Decazes et de Meaux sont fort en peine de l'échec complet de leurs amis du centre droit. Ce qui est malheureusement certain c'est que le ministère, dans son ensemble, a subi un échec parlementaire par suite des échecs personnels de tous ses membres.

On fait, avec une instance dont le but est visible, courir le bruit d'une crise ministérielle éventuelle. En tout cas, ce n'est pas ce qui s'est passé hier au conseil des ministres qui pourrait justifier ce bruit, car, si l'on a ajourné toute résolution de politique générale jusqu'après les élections sénatoriales, il a été dit très-nettement que ces élections ne pourraient, dans aucun cas, entraîner la retraite des ministres. Il ne surgirait de crise ministérielle que dans le cas où le ministère se trouverait en minorité après un débat d'une question quelconque.

L'alliance de quelques membres de l'extrême-droite et des gauches se maintient. Hier pourtant il n'a pu être nommé que neuf sénateurs, quoique plusieurs députés fussent venus dans la salle où se réunissent les journalistes leur annoncer qu'ils comptaient en finir le jour même.

Des efforts ont été tentés pour amener une réconciliation entre le centre-droit et les gauches: on parle d'un député que l'on me dit être M. Lambert Sainte-Croix qui serait allé trouver MM. Gambetta et Jules Simon pour leur offrir de compléter la liste sénatoriale grâce à un accord définitif. Il lui a été répondu qu'il était trop tard.

Il est tout naturel que les gauches, certaines à présent de faire passer tous leurs candidats, repousseront toute transaction qui n'aurait pour but que de réparer la défaite de ses adversaires.

La polémique continue très-ardente entre nos journaux sur la convenance de l'évolution que viennent d'accomplir onze membres de l'extrême-droite. Les lettres de députés se suivent sans se ressembler. Voilà le baron de Vinols qui proteste contre la tactique de M. de la Rochette; M. de Saintenac fait de même. Ces messieurs sont dans leur droit et nous ne pouvons blâmer ce que ces d'une conscience indignée. Mais ceux qui n'ont pas le droit de se plaindre et de protester ce sont ceux qui ont été les alliés des radicaux au mois de janvier et au mois de février. Si des conservateurs s'alliant aux radicaux au mois de décembre commettent une mauvaise action, se rendent coupables d'un acte immoral, il n'appartient pas de protester, au nom de la vertu politique, à ceux qui ont commis la même mauvaise action, qui se sont rendus coupables du même acte immoral au mois de janvier et au mois de février. Louis XIV disait un jour du duc d'Orléans qui fut plus tard régent: «C'est un fanfaron de crime.» Aujourd'hui, si l'on peut comparer les petites choses aux grandes, nous dirons en parlant de certains députés et de leurs journaux: «Ce ne sont que des fanfaron de vertu.»

La droite modérée seule reste inattaquable, car, seule, elle est restée jusqu'à ce jour de toute compromission et de toute alliance douteuse.

Le Gaulois et le Pays ont été saisis et poursuivis pour avoir publié les discours de M. de Cassagnac. Or, voilà que ces deux journaux reproduisent aujourd'hui, et ils peuvent le faire impunément, ce même discours lu à l'audience par le procureur-général et qui devient une pièce de procès. Comme on s'y attendait bien, les deux gérants des deux journaux ont été acquittés ainsi que M. de Cassagnac, qui s'est dérobé, en sortant du Palais par la porte Dauphine, à l'ovation qu'on se préparait à lui faire.

Une dépêche de Versailles annonce que le rapport sur la loi de la presse a été distribué: il conclut au rejet de la loi.

M. de la Rochette et ses fidèles ont prétendu interdire à l'«Orientalisme» l'entrée du Sénat. C'était «leur grande visée», selon le mot d'un de leurs apo-

logistes; et, apparemment, telle était aussi celle de M. Rouher. Ce dessein de leur peur et de leur amoniosité a-t-il été si heureux? Les noms des élus le disent. Car quels orléanistes M. de la Rochette et M. Rouher ont-ils donc exclus? Les orléanistes les plus modérés, ceux qui avaient prêté l'assistance de leurs voix ou de leurs efforts à l'essai de «la monarchie unie», ceux qui refusaient de poursuivre le parti bonapartiste d'une guerre indistincte et d'hostilités acharnées. Au contraire, quels orléanistes les deux alliés auront-ils introduits dans le Sénat?

Ceux pour qui le souvenir de 1830 est resté une tradition et un rêve, ceux qui sont les plus ardents ennemis de l'empire. Que M. Rouher et M. de la Rochette s'applaudissent de ce choix, nous ne nous permettrons pas de critiquer leur préférence; mais on conviendra que leur «visée» se sera bien égarée en cherchant le but; on avouera que leur politique de vengeance a des instruments qui trompent singulièrement ses vues.

Le Journal des Débats a reçu la lettre suivante:

Versailles, 13 décembre 1875.

Monsieur,

En arrivant à l'Assemblée, j'ai lu, dans le Journal des Débats du 12 courant, une phrase ainsi conçue:

«Hier soir, à la suite d'une conférence entre les bureaux des trois fractions de la gauche, il fut décidé que l'on retrancherait des candidatures appuyées par les gauches les membres de l'extrême droite qui, *cedant aux sollicitations réitérées de leurs collègues de la droite*, avaient cru devoir protester en séance contre l'insertion de leurs noms sur la liste des gauches.»

Permettez-moi de venir vous donner l'assurance, par une affirmation dont les termes de ma protestation devant l'Assemblée Nationale ont été l'expression véritable dans leur laconisme; que je n'ai cédé, en la faisant, à aucune autre pression que celle de ma conscience, indignée de ce que, sans aucune participation de ma part, on eût engagé et compromis mon nom dans une alliance que mes principes politiques reprouvent et repoussent absolument.

J'espère, monsieur le Directeur, que vous voudrez bien me faire l'honneur d'admettre cette déclaration dans les colonnes de votre journal et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

BARON DE VINOLS,

Député de la Haute-Loire.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 15 décembre 1875.

Présidence de M. L. Wattine-Wattine, (adjoind.)

Etaient présents: MM. L. Wattine-Wattine, Scrépel-Roussel, et Pierre Destombes, (adjoind.).

MM. Joseph Quint, Deleporte-Bayart, A. Scrépel, A. Morel, C. Godefroy, F. Seney, C. Pollet, Delcourt-Tiers, Paul Scrépel, A. Harinkouck, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, Ch. Daudet, A. Hindré-Selosse, P. Ernout.

Absents: MM. C. Descat (maire), J. Deregnacourt, Labbe-Gopin, A. Farnachon, C. Junker, Moise Rogier, Pierre Flijo, Léon Foveau, J.-B. Delplanque, H. Baas, (empêchés.)

M. Pierre Parent donne lecture du rapport de la séance du 24 novembre. La rédaction en est approuvée sans observation.

1^o Le Conseil approuve une modification au tarif de la distribution des eaux de la Lys.

2^o Homologue le marché conclu avec la Compagnie des mines d'Anzin, pour la fourniture des charbons à l'usine de Bonsbeques en 1876.

3^o Adoption du budget des chemins vicinaux pour 1876.

4^o Vote d'un crédit de 1083 fr. 98 pour honoraires dus à MM. Duchange et Vahé, notaires.

5^o Le Conseil décide que le rapport de la commission d'emprunt présenté par M. Paul Scrépel sera imprimé et distribué à l'administration et aux membres du Conseil municipal.

6^o Les conclusions du rapport de la commission des écoles, présenté par M. Leclercq-Mulliez, concernant les demandes faites par M. le principal du collège, sont approuvées.

Le même rapporteur donne communication d'une lettre de M. le directeur des frères, et du rapport de la commission des écoles, à ce sujet, le Conseil en approuve les conclusions.

Vote de divers crédits pour les écoles académiques conformément au rapport de la commission de surveillance des dites écoles.

Rejet de la demande du sieur Eugène Ollé natif de Roubaix, demeurant à Valenciennes, sollicitant une allocation annuelle d'une bourse à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Acceptation par la ville, des terrains sur lesquels l'église de Saint-Joseph au Fontenoy, doit être érigée.

Vote d'un crédit de 2,735 fr. pour solder les dépenses de la fête populaire du mois de septembre dernier.

Communication du rapport de la commission de la voirie tendant au maintien du système d'abonnement, adopté pour les charbons employés par les industriels à leurs usages domestiques, et nomination d'une commission composée de MM. Quint, C. Pollet et Morel à effet de réviser, s'il y a lieu, sa classification actuelle.

Rejet de la demande d'une subvention, faite par la société Saint-Augustin.

Autre projet d'une demande de bourse complète au collège en faveur du sieur Leveugle.

Vote d'un crédit pour allongement du pont du chemin vicinal des trois ponts au Sartel au-dessus du Trichon.

Autre crédit de 1,050 francs pour appropriation du salon municipal;

Adoption d'une dépense de 3,100 fr. pour renouvellement de plantations;

La communication d'une lettre de la Chambre syndicale ouvrière, relative à l'exposition de Philadelphie, est renvoyée à la commission spéciale;

Le Conseil émet le vœu que l'emploi du registre T continue à être employé pour les perceptions de l'octroi comme à Lille et à Tourcoing;

Renvoi à la Commission des pompiers d'une demande supplémentaire de crédit;

Remplacement de l'éclairage à l'huile par l'éclairage au pétrole, renvoyé à la Commission des travaux;

Communication du rapport de M. l'inspecteur général des établissements de bienfaisance;

Entretien des propriétés communales pour 1876, adoption des conclusions du rapport.

Le secrétaire, PIERRE PARENT.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

Double crime à Willems. — Un homme et une femme assassinés.

Un crime épouvantable vient d'être commis à quelques lieues de Roubaix, dans le village de Willems, non loin de la gare de Baisieux. Deux rentiers, Louis et Joseph Delvalle, le frère et la sœur, ont été trouvés assassinés hier après-midi, dans la maison qu'ils habitaient au hameau de Robijoux. Le premier avait 80 ans; la seconde 67 ans.

Ces premiers détails ont été donnés dans notre édition de ce matin; un de nos reporters envoyé aussitôt sur le théâtre du crime nous apporte une narration dont nous reproduisons les principales parties...

Hier, un peu après trois heures de l'après-midi, l'horloger du village, M. Magloire Deleplanque, entra dans la maison de M. et Mlle Delvalle, pour remonter leur pendule, ainsi qu'il le faisait chaque quinzaine. Il pénétra dans la pièce où se trouve cette pendule, et rien d'insolite ne frappa d'abord ses regards. Sa besogne accomplie, il se retirait, quand, étonné du silence qui régnait dans la maison, il poussa la porte de la cuisine, qui servait aussi de salle à manger et de chambre à coucher aux deux vieillards; l'horloger aperçut le corps de M. Delvalle étendu à travers du lit: du sang était répandu sur tous ses vêtements et sur le lit: le parquet en était couvert. Effrayé, et croyant à une hémorragie, M. Magloire Deleplanque courut appeler les voisins.

Ceux-ci accoururent, et l'on constata aussitôt que la maison avait été la veille, ou dans la nuit, le théâtre d'un drame épouvantable... Le corps de Delvalle et celui de sa sœur, qui l'on trouva dans l'écurie, portaient d'atroces blessures...

Ici nous préférons donner telles quelles les notes de notre collaborateur. Arrivé à Willems, ce matin, à l'heure où la justice opérât une enquête préliminaire, il a pu voir les cadavres dans l'état où ils se trouvaient quand l'horloger et les voisins sont entrés dans la maison. Nous lui laissons la parole :

Le long du pavé dit de Robijoux, se trouvent trois petites fermes, séparées par des enclos. C'est dans la seconde qu'habitent M. et Mlle Delvalle, qui ont longtemps cultivé quelques champs environnants. Ces champs leur appartenant; ils les ont vendus, il y a un an environ. Les infortunés vieillards avaient jugé que l'heure du repos était venue pour eux et depuis ils vivaient de leurs petits revenus...

La maison est proprette et bien entretenue, comme toutes celles de nos paysans aisés. Rien n'en défend l'accès. Le logis est divisé en deux parties; mais à la place où, dans beaucoup de fermes, se trouve la porte principale, il y a un terrain de 5 à 6 mètres de largeur; des deux côtés, une haie toute éclaircie, et voilà toute la clôture.

C'est dans la partie gauche que je pénètre d'abord. Là se trouve l'écurie; le cadavre de Joseph Delvalle est étendu à travers l'entrée; une écuelle brisée et une botte de foin sont à terre. Evidemment, quand elle a été surprise par l'assassin, la pauvre femme venait apporter à manger à une chèvre qui est là, dans le coin, toute étonnée de voir tant de visiteurs.

Dans la main droite, Mlle Delvalle tient le manche brisé d'une houe: c'est cet instrument qui a dû d'abord servir, à son agresseur: celui-ci a dû s'élanter sur elle au moment où elle entra. Les deux dents de fer de la houe sont enfoncées profondément dans la tête; une autre blessure indique un coup violemment porté, sans doute avec le manche, qui se sera brisé, et qu'elle aura saisi en se débattant. La tête porte enfin une troisième blessure faite avec un autre instrument dont on ne peut définir la nature. Le côté gauche de la figure est en partie fracassé. La porte de l'écurie est toute maculée de sang.

La cuisine, je l'ai dit, servait aussi de chambre à coucher et elle est située de l'autre côté. Le cadavre de Louis Delvalle est là, à moitié deshabilité, (il allait se mettre au lit, au moment où il a été frappé); l'assassin s'est acharné avec plus de rage encore sur ce malheureux, qui était sourd et presque paralysé. La figure et le cou ont cinq blessures;

quatre ont été faites avec un grand couteau de table qui venait de servir aux victimes à entamer un pain que je vois encore sur la table. Un coup surtout a été donné dans la gorge, où il a tranché la veine jugulaire; l'arme a pénétré jusqu'à l'oreille; comme s'il ne jugeait pas son atrocité besogne suffisante, le misérable s'est emparé d'un tisonnier, avec lequel il a fracassé la machoire. L'ensemble de la physionomie témoigne encore de l'angoisse et de l'horreur qui ont saisi la victime à la vue de son assassin...

Le vol a été certainement le mobile de ce double assassinat. Toutes les pièces du logis, de la cave au grenier, ont été visitées, tous les meubles fouillés; on a même vidé la crendre d'un fourneau; la paille du lit de la vieille fille a été complètement retournée: l'assassin espérait sans doute y trouver quelque argent... Mais, il n'a pas osé déplacer le cadavre de Louis Delvalle; le lit de celui-ci est presque intact; le lit de l'autre, soulevé légèrement le bout du matelas.

Après avoir ainsi bouleversé toute la maison, mais inutilement, car M. et Mlle Delvalle n'avaient jamais d'argent chez eux, l'assassin s'est retiré en prenant soin de poser sur les genoux de la deuxième victime, le couteau qui lui avait servi à la tuer...

Le Parquet est venu procéder à l'enquête dans la matinée. C'est M. le docteur Houzé de l'Aulnoit qui a pratiqué l'autopsie des cadavres. On croit que le crime a été commis lundi entre sept, et huit heures du soir.

Des neveux de M. et de Mlle Delvalle qui habitent Willems ont été entendus ainsi que les voisins; mais jusqu'ici l'information n'a amené aucun indice pouvant mettre la justice sur la trace du ou des coupables.

Avons-nous besoin de dire quelle émotion a jeté dans les campagnes environnantes cet épouvantable forfait, qui en rappelle un autre commis, dans le même canton, il y a environ douze ou quinze ans.

Les funérailles des victimes auront lieu probablement demain, mais rien n'est encore fixé.

D'autres renseignements nous arrivent; mais l'heure avancée et l'abondance des matières nous obligent à les remettre à demain.

Rossi, interrogé par le commissaire chargé de l'enquête, a fait de complets aveux. Seulement il les a accompagnés d'explications atténuantes que la justice appréciera. Il paraît être inquiet de savoir si son affaire se dénouera devant les tribunaux. Ces Corses sont singuliers! De pareils tournois au rasoir leur paraissent peut-être la vendetta la plus naturelle du monde.

On vient d'arrêter pour vagabondage une fille de 26 ans, nommée Sophie Potier.

M. Pierre Verbrueck, qui demeure rue de la Basse Mazure, avait chez lui un locataire belge, cordonnier de son métier et qui se nomme Henri Polluert. Le cordonnier, s'est approprié cinq reconnaissances du Mont-de-Piété dont son logeur était le légitime détenteur. Plainte a été déposée.

On nous signale un trait de malveillance qui s'est récemment produit chez M. César Gadenne, fabricant, rue de l'Alouette. Pendant la demi-heure d'arrêt de travail du déjeuner, quelqu'un s'est introduit près d'un métier et a coupé une longueur de 20 centimètres dans une chaîne à tisser. On a interrogé trois jeunes ouvriers soupçonnés d'abord d'avoir fait ce coup, sans arriver à aucun résultat touchant son auteur ou ses auteurs.

Un vieillard d'une soixantaine d'années, a été trouvé hier couché sur le trottoir de l'Hospice; il prétendait rester là tant qu'on eût fait droit à un billet d'admission à l'Hospice qu'un médecin lui avait signé. Ce billet par malheur n'était pas valable. Ce qui n'a pas empêché une bonne sœur de l'établissement d'y accueillir le pauvre vieux quelques heures, et ne pouvant pas faire plus, de le diriger le soir sur l'Hôpital. Son nom est Désiré Desnoulet, autrefois, bon fraudeur, naguère médecin, marchand de cresson et qui maintenant comme on voit prétend à sa retraite.

On lit dans le Propagateur de Lille: «On sait que le bataillon d'artillerie sédentaire fait aujourd'hui partie de l'armée territoriale. Il en résulte qu'il pourrait bien, prochainement, en prendre l'uniforme, qui se rapproche beaucoup de celui de l'artillerie de ligne.»

«La question est soumise en ce moment à M. le ministre de la guerre. On attend sa décision, ainsi que la nomination du nouveau commandant du corps. Le bruit court que M. Royer-Courteississe, capitaine d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, est nommé. Nous ne tarderons pas à le savoir.»

Nous rappelons que la Société industrielle du Nord de la France tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 19 courant, à trois heures, dans la salle des Concerts du Cercle du Nord.

M. Lavalley fera une conférence sur les travaux du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Les prix et récompenses offerts à divers titres par la Société seront décernés dans cette séance.

L'Association des propriétaires d'ap-

pareils à vapeur, sous le patronage de la Société Industrielle, de concert, en même temps, les prix et récompenses pour le concours des chauffeurs.

Les portes seront ouvertes à 2 h. et fermées à 3 h.

Des places seront réservées pour les dames.

On lit dans le Journal officiel:

«Le département de Vaucluse, qui s'honore d'avoir vu naître Philippe de Girard, a demandé récemment au Gouvernement l'autorisation d'ériger, par voie de souscription publique, un monument à la mémoire de ce savant inventeur dont le nom est connu du monde entier.»

«Sur l'initiative du conseil général du département de Vaucluse, qui a voté une souscription en faveur du projet, il a été institué une commission chargée d'en préparer l'exécution la plus brillante possible.»

«Dans sa première réunion, qui a eu lieu le 27 octobre 1875, cette commission a pris les résolutions suivantes:»

«Une souscription sera ouverte le plus tôt possible pour l'érection d'un monument à Ph. de Girard. Cette souscription sera internationale, universelle.»

«Le monument sera érigé à Avignon, chef-lieu du département où est né Ph. de Girard.»

«Un autre monument, plus modeste, pourra être élevé à cet inventeur dans son village natal, — si les ressources produites par la souscription le permettent.»

«Il sera fait appel à des sous-comités qui voudront bien se mettre en rapport avec la commission vauclusienne et lui faire parvenir les sommes qu'ils auront recueillies.»

«La commission sera reconnaissante à toutes les personnes influentes qui la seconderont dans son œuvre et propageront la souscription.»

«Il ne sera statué sur la question de l'exécution du monument que lorsqu'il aura été constaté que le total des ressources sera définitivement connu.»

«Les adhésions des sous-comités devront être adressées à M. le préfet de Vaucluse à Avignon avant le 31 décembre 1875.»

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de Marie-Sidonie Hennon, condamnée à mort par la cour d'assises du Nord, pour infanticide.

L'affaire de M. le pasteur Lacheret, qui devait venir aujourd'hui devant la cour d'appel de Douai, a été remise au mardi 28 courant sur la demande de M^r Desmaret.

Un duel entre deux journalistes parisiens a eu lieu hier sur le territoire belge, à quelque distance d'Amberghes. Les deux adversaires ont été légèrement blessés.

M. l'abbé Bourlet, vicaire de St-Etienne à Lille, est nommé curé de Fergny-la-Grande.

Samedi matin, vers six heures et demie, le nommé Philomène Leroy, âgé de 13 ans, rattacheur, employé à la filature de MM. Rennesson et C^o, de Fourmies, étant passé devant un métier renvideur où il n'avait rien à faire pour son travail, a eu la tête écrasée entre le chariot et l'arbre de main.

La mort a été instantanée.

Vendredi, vers quatre heures du matin un violent incendie éclatait à Wallers dans une grange dépendant de la ferme appartenant à M. Culliat du Fresnes, maire de la commune, et exploitée par M. Vincent Divry.

Le feu s'est étendu avec une grande rapidité, et bientôt toute la toiture de ce bâtiment, de vingt-cinq mètres de large, devenait la proie des flammes qui devoraient les récoltes en blé, avoine et fourrages, qui s'y trouvaient engrangées.

Un troupeau de moutons de deux cent cinquante têtes, renfermé dans une bergerie voisine atteinte par le feu, ne put être sauvé qu'en partie; cent moutons environ ont péri asphyxiés ou brûlés, et le bâtiment tout entier a été la proie des flammes.

Les pompiers de Mominies, de Macion, de Trélon et d'Ohain, accourus sur le théâtre du sinistre au premier signal d'alarme, ont énergiquement combattu le feu mais n'ont pu que préserver les habitations voisines. L'incendie, qui s'était manifesté vers quatre heures du matin, n'a été complètement éteint qu'à six heures du soir.

Les pertes sont considérables: celle du fermier dépasse la somme de 20,000 que ne couvre aucune assurance; le propriétaire est garanti par une assurance à la